

Demande de dérogation pour un programme

(financement de l'Aide aux étudiants du Manitoba)



Si votre programme ne figure pas actuellement sur la liste des exceptions permettant de bénéficier d'un financement provincial, d'un prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba et de bourses du Manitoba, utilisez ce formulaire pour demander une **dérogation**.

Remarque : La présentation de cette demande ne garantit pas son approbation. Vous recevrez un courriel vous avisant de la décision prise à la suite de l'examen de votre demande. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Date limite de dépôt des demandes : 30 jours après la date de début du programme

(Les demandes reçues après cette date limite seront prises en compte pour l'année de programme suivante.)

Êtes-vous : ☐ Un étudiant ou une étudiante ☐ Un représentant ou une représentante d'un établissement d'enseignement postsecondaire désigné

Nom : _____

Numéro de téléphone (de jour) : _____ Adresse courriel personnelle : _____

Partie 1 : Programme pour lequel une dérogation est demandée

Nom du programme : _____

Établissement d'enseignement désigné, campus, lieu (ville/région/pays) : _____

Durée du programme : _____ (mois/années) Période d'études : Date de début : _____
Date de fin : _____

Partie 2 : Renseignements à l'appui

Une demande de dérogation doit démontrer que les DEUX critères suivants sont remplis :

- ☐ Il n'existe pas de programme similaire au Manitoba. Cela inclut les programmes pour lesquels aucun établissement d'enseignement public ou privé désigné du Manitoba ne propose d'équivalent en français.
 - Veuillez joindre une explication écrite et, le cas échéant, des pièces justificatives démontrant que ce programme n'est pas proposé par un établissement situé au Manitoba.

ET

- ☐ Ce programme répond aux besoins du marché du travail du Manitoba.
 - Veuillez joindre une explication écrite ainsi que des pièces justificatives démontrant que ce programme permet aux diplômés d'exercer une profession pour laquelle il existe une demande sur le marché du travail au Manitoba.

Tous les renseignements fournis à l'Aide aux étudiants du Manitoba pourraient faire l'objet d'une vérification.

Aide aux étudiants du Manitoba

Ligne de renseignements généraux : 204-945-6321

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-800-204-1685

En personne, par la poste ou par dépôt : 401-1181 Portage Ave, Winnipeg, Manitoba R3G 0T3

Courriel : ManitobaStudentAid@gov.mb.ca

Par exemple, la profession peut figurer sur la liste des professions en demande fournie par le Programme des candidats du Manitoba d'Immigration Manitoba ou sur la page Renseignements sur l'économie et le marché du travail d'Affaires, Mines, Commerce et Création d'emplois Manitoba.

Remarque : Joignez tous les documents pertinents à l'appui de votre demande de dérogation. Voici des exemples :

- Description des programmes ou captures d'écran de sites Web
- Conditions d'admission
- Données relatives au marché du travail ou à l'emploi
- Lettres d'employeurs ou d'établissements
- Tout élément supplémentaire à l'appui

Lors de l'évaluation des demandes de dérogation pour un programme, les documents fournis ainsi que les renseignements relatifs à votre situation personnelle seront pris en compte au regard des critères applicables à l'approbation d'une exception.

Délais de traitement : Les demandes de dérogation sont généralement examinées dans un délai de **4 à 6 semaines** à compter de la réception de tous les renseignements requis.

Notification : Vous recevrez **la décision par courriel** une fois l'examen terminé.

.....
UNIQUEMENT pour l'Aide aux étudiants du Manitoba

Résumé de l'examen

- | | | |
|--|---|------------------------------|
| • Profession en demande selon le Programme des candidats du Manitoba : | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Profession en demande selon d'autres sources : | ☐ Oui (précisez la source _____) | ☐ Non |
| • Confirmation de l'indisponibilité du programme au Manitoba : | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Consultation avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire : | ☐ Oui | ☐ Non |

Recommandation

- ☐ Approuver la dérogation
- ☐ Refuser la dérogation

Justification de la recommandation

Nom du conseiller ou de la conseillère de programme / Date _____

Décision de la direction / Date : _____

Tous les renseignements fournis à l'Aide aux étudiants du Manitoba pourraient faire l'objet d'une vérification.

Aide aux étudiants du Manitoba
Ligne de renseignements généraux : 204-945-6321
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-800-204-1685
En personne, par la poste ou par dépôt : 401-1181 Portage Ave, Winnipeg, Manitoba R3G 0T3
Courriel : ManitobaStudentAid@gov.mb.ca